

INFO

RIVERAINS

JUILLET 2026



Saint-Armel

Aménagement du centre-bourg de Saint-Armel Phase 4 : travaux chemin de la Ry

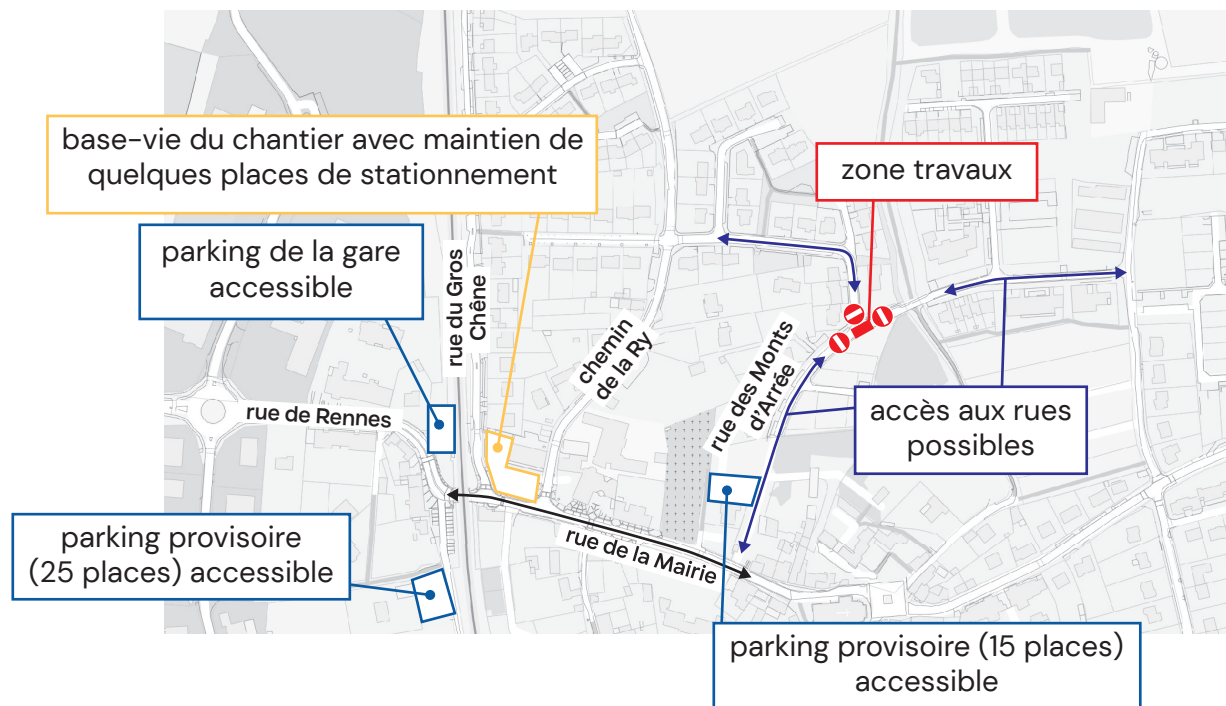
Rennes Métropole termine actuellement les travaux de voirie engagés dans le centre-bourg. Une dernière phase s'engagera **de fin août à novembre 2026**.

>> Phase **4** de fin août à mi-novembre 2026, chemin de la Ry

*sous réserve d'aléas de chantier et des conditions météorologiques

Du lundi 24 au vendredi 28 août 2026, les travaux auront lieu rue des Monts d'Arrée, à l'intersection avec la rue de Penthièvre. Ils consisteront à finaliser la création d'un plateau surélevé (tapis d'enrobé suite aux travaux préparatifs de juillet 2026) afin de limiter les vitesses des véhicules motorisés et de sécuriser les liaisons piétonnes.

Pendant cette période, la circulation sera interdite au niveau de l'intersection. Les rues des Monts d'Arrée et de Penthièvre seront mises en impasse au niveau de l'intersection mais resteront accessibles en double-sens de circulation côté opposé. Des déviations seront mises en place.



Pendant les travaux, la collecte des déchets pourra être perturbée :



Numéro Info Déchets (NID)
0 223 622 622

Des questions ?

comtravaux@rennesmetropole.fr

06 69 95 25 76

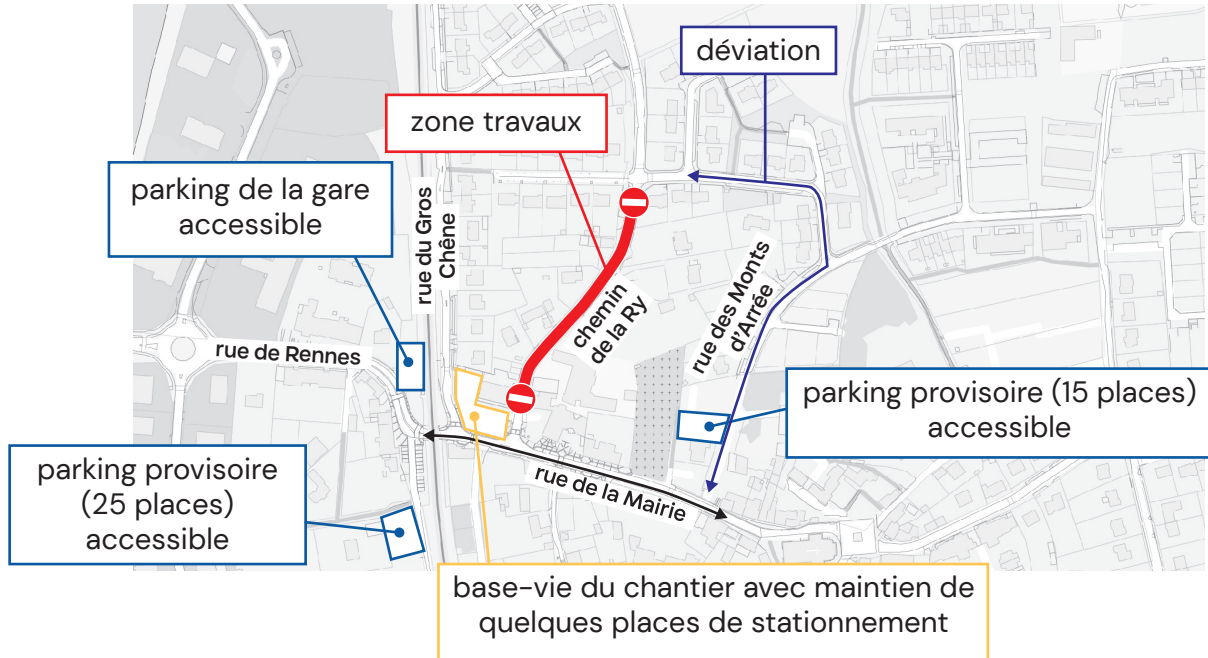
Toute l'actualité des travaux sur : travaux.rennesmetropole.fr

Du lundi 31 août à mi-novembre 2026, les travaux auront lieu chemin de la Ry afin de réaliser la voirie définitive du chemin. Pendant cette phase, la circulation sera interdite chemin de la Ry.

Les accès riverains seront maintenus, notamment en dehors des horaires de chantier, mais pourront être ponctuellement perturbés lors de la réalisation des revêtements de chaussées et/ou trottoirs.

Le parking du four à pain sera accessible pendant cette période.

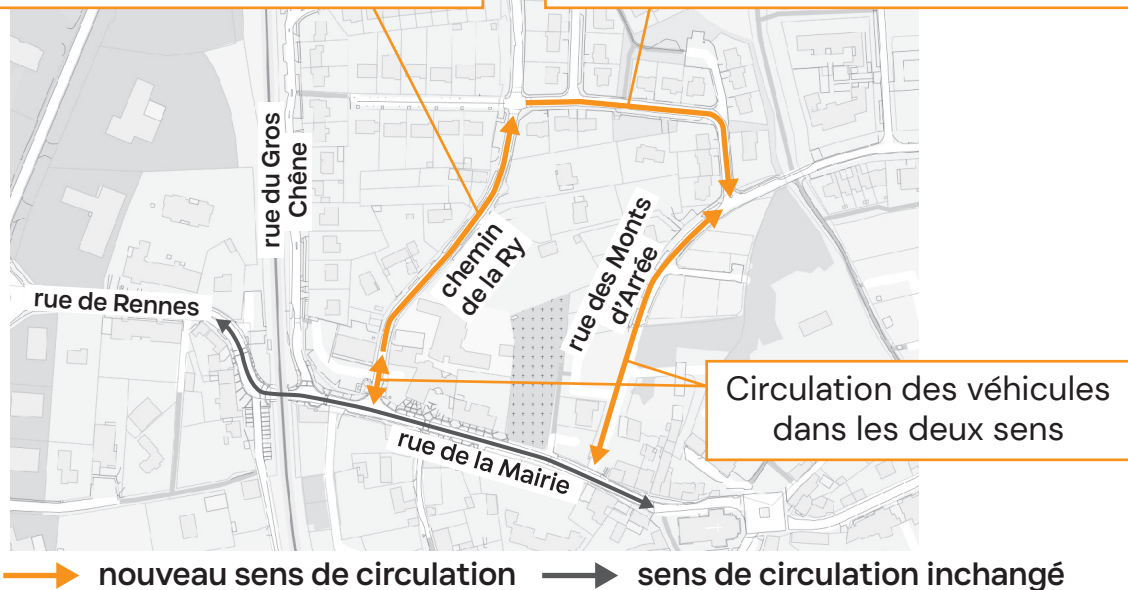
Entre septembre et octobre 2026, l'accès à l'école se fera côté rue de la Mairie comme actuellement. L'accès à l'école par le nouveau parvis chemin de la Ry sera possible à partir du lundi 2 novembre 2026, à la suite des vacances de la Toussaint.



>> Plan de circulation à l'issue des travaux

Sens unique des véhicules sud>nord, circulation des vélos dans les deux sens

Sens unique des véhicules ouest>est, circulation des vélos dans les deux sens



→ nouveau sens de circulation → sens de circulation inchangé